

LIONS CLUBS
INTERNATIONAL
DISTRICT MULTIPLE 103



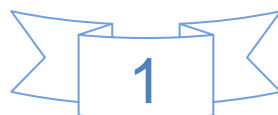
Charte de croissance

du

Lions Clubs

International

**Signée lors de la Convention nationale de Dijon
le 22 mai 2010**



PREAMBULE

Le 20 mars 2010, une réunion de travail appelée Grenelle des effectifs réunissait les Conseils des Gouverneurs de trois années, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, ainsi que les représentants des Commissions nationales Vitalité des clubs, Prospective Ethique et Information Communication.

La situation des effectifs du District multiple a été présentée, objectivement et sans concessions.

Tous les responsables du mouvement estiment que la priorité est de mener une politique de croissance dans tous les districts.

Le devoir de chacun est de préparer l'avenir et de faciliter l'adaptation de notre mouvement au monde actuel.

La fixation d'objectifs permettra d'impulser et de suivre l'évolution chaque année.

Le travail en trois ateliers, Extension, Formation et Recrutement Maintien a permis de mettre en évidence des propositions d'actions.

Parce que le Lions Clubs International dispose d'un riche héritage dont nous sommes fiers,

parce que nous devons en respecter les objectifs,

parce que les Lions ont des règles de conduite,

parce que la gouvernance de chaque District le permet,

les trois Conseils précités ont décidé de faire de la Charte de Croissance du LCI un outil mobilisateur qui engagera les Gouvernorats des trois prochaines années, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013.

La charte de croissance du LCI engage les signataires, leurs successeurs ainsi que les districts et clubs jusqu'au 30 juin 2013.

A cette échéance, la présente charte pourra être reconduite. Ses engagements et objectifs seront alors actualisés pour les trois années suivantes.

ARTICLE 1 ENGAGEMENTS

Les signataires de la charte s'engagent :

1. VALEURS LIONS

- 1.1. à rappeler régulièrement aux membres de notre mouvement les valeurs fondamentales du Lionisme et le sens de notre engagement,
- 1.2. à intégrer le message du Président international et à développer la dimension internationale de notre mouvement,

2. INFORMATION ET FORMATION

- 2.1. à ce que les Lions, responsables dans les clubs ou dans les districts, ressentent la formation comme une impérieuse nécessité, tout au long de leur parcours Lions, et connaissent les règles du Lions Clubs International,
- 2.2. à mettre en place les moyens pour disposer d'outils et de formateurs permettant de faire passer les messages destinés à des populations jeunes ou issues de la diversité ethnoculturelle,
- 2.3. à dispenser l'information aux futurs Lions le plus rapidement possible et impérativement avant la remise d'insigne,

3. VIE ET CROISSANCE DES CLUBS

3.1. à mettre l'accent sur le Projet de club, élément fédérateur des membres et vecteur de communication dans la cité,

3.2. à être attentifs à l'attractivité des clubs, à leur fonctionnement, et en particulier à celui de la Commission Extension des effectifs,

3.3. à mener une politique dynamique de recrutement de lions "actifs", sans discrimination femme/homme, afin de rajeunir notre mouvement,

3.4. à répondre positivement, par une information adaptée, aux candidatures par Internet (réunions rapprochées, contact direct). Cela n'exclut pas d'être vigilants sur les attentes et motivations des candidats potentiels,

4. CREATION DES CLUBS

4.1. à mener une politique active de création de clubs qui relève de la gouvernance de chaque district, aidée par la commission Vitalité des clubs au sein de laquelle sont intégrés les consultants à la création des clubs, et soutenue par l'engagement de chaque membre.

4.2. à utiliser toutes les modalités de club mises à notre disposition (club campus universitaire, club thématique, club du nouveau siècle, branche de club, ...), en fonction des situations,

4.3. à favoriser la création de nouveaux clubs, type "35/45 ans", qui accueillent de jeunes générations et permettent de redynamiser le District multiple. Cela nécessite une adaptation du mode de vie traditionnel des clubs actuels.

ARTICLE 2 OBJECTIFS

Les signataires de la charte fixent les objectifs suivants, au 30 juin 2013 :

- ✓ une moyenne du District multiple de 28 membres, par club,
- ✓ tous les clubs à plus de 20 membres,
- ✓ une moyenne d'âge des Lions français de 60 ans,
- ✓ une création moyenne de 30 clubs par an dans le District multiple (après étude des bassins de population de 20 000 habitants).

La contribution de chaque district à l'effort commun sera fixée chaque année par le Conseil des gouverneurs, lors de la réunion de juillet du premier conseil.

ARTICLE 3 SUIVI DE LA CHARTE

La présente charte constitue la feuille de route de la commission Vitalité des clubs (REMF) pour les 3 prochaines années pour chacun des Districts et avec une consolidation au titre du DM 103.

Une évaluation, préparée par les trois Conseils, sera présentée en Assemblée générale lors de chaque Convention nationale.

Les signataires de la charte s'engagent à partager leurs expériences et à travailler en partenariat à la mise en œuvre de ladite charte.

Les signataires

Michel Lebon

Président du Conseil des Gouverneurs 2009-2010

Dominique Labussière

Président du Conseil des Gouverneurs 2010-2011

et Claude Lazzaroni

Président de la commission Vitalité des clubs